

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de voix par procuration : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
**VOTE : Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°4/2023**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**Date de la convocation du Comité syndical :** trois février deux mille vingt-trois  
**Date de la séance du Comité syndical :** dix février deux mille vingt-trois

Le **17 FEV. 2023****Bureau du courrier****Membres présents :**

Éric PICARD, Président,  
Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPHTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CALMELLY

-----  
**OBJET : Suites à donner concernant l'action PAPI n°602**  
-----

Vu les préconisations d'aménagement du *Lot* au droit d'Espalion, issues de l'étude d'Artelia menée en 2017-2018 dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin du *Lot* ;  
Étant donné les réflexions des collectivités concernées et les réserves à lever sur certains points d'aménagements, qui ont conduit à mener une expertise particulière ;  
Vu les conclusions de l'expertise par le groupement Biotec-Cereg en date du 17 novembre 2022.

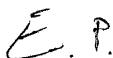
Il a été décidé, en concertation avec l'ensemble des partenaires, d'annuler les aménagements prévus dans le cadre de l'action n°602 (effacement du seuil, création d'un chenal et d'une risberme). En effet, au vu des éléments de terrain, selon les aménagements, ceux-ci comportent des difficultés techniques ou des impacts paysagers et environnementaux trop importants, ou encore présentent un bénéfice paraissant trop faible au regard des montants à investir, dans un contexte où le dispositif d'alerte à la population a évolué significativement ces dernières années.

En revanche, il est souhaité de reporter une partie du montant dédiée à cette action PAPI n°602 sur des diagnostics de réduction de la vulnérabilité, à mener en particulier auprès des entreprises de la Zone d'artisanale de *la Bouysse* situées en zone inondable.

**Ainsi, il convient :**

- d'approuver l'annulation des projets aménagements prévus dans le cadre de l'action n°602 du PAPI,
- de solliciter les financeurs pour reporter une partie des enveloppes financières dédiées à l'action n°602 vers des diagnostics de vulnérabilité, particulièrement en faveur des entreprises de la Zone artisanale de *la Bouysse*.

Paraphe :



page n° - 5 -

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation des projets aménagements prévus dans le cadre de l'action n°602 du PAPI,
- **SOLLICITE** les financeurs pour reporter une partie des enveloppes financières dédiées à l'action n°602 vers des diagnostics de vulnérabilité, particulièrement en faveur des entreprises de la Zone artisanale de la Bouysse.

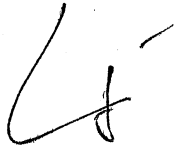
*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

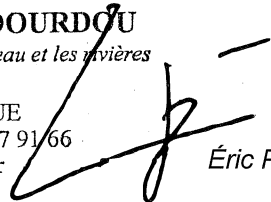
Le Président,



Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,



Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère  
Le 17 FEV. 2023  
Bureau du courrier